

Avis d'Appel d'Offres ouvert sur offres de prix en lot unique
N° 51/DA/2015
(Séance publique)

Conformément au programme prévisionnel des marchés de la Banque au titre de 2015 publié dans son portail et dans la presse, il sera procédé le jeudi 11 juin 2015 à 10H00 dans les bureaux de la Direction des Achats de Bank Al-Maghrib à Hay Riad à Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres concernant le LOT 8 : « Menuiserie aluminium extérieur et menuiserie métallique » relatif au projet d'aménagement de l'Administration Centrale de Bank Al-Maghrib à Rabat.

Le dossier de l'appel d'offres peut être retiré auprès de la Direction des Achats, Service Gestion des Appels d'Offres, sise, Avenue Annakhil, Hay Riad, Rabat contre récépissé de versement d'un montant de 950 DH (neuf cent cinquante dirhams) à la Succursale de Bank Al-Maghrib à Rabat.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 230 000,00 DH (deux cent trente mille dirhams).

L'estimation globale du coût des prestations est fixée à :

- 18 320 396,64 DH TTC pour l'offre de base ;
- 15 884 861,64 DH TTC pour l'offre variante.

Les concurrents doivent avoir les qualifications et classifications suivantes délivrées par le Ministère de l'Equipement, du Transport et de la Logistique ou équivalent :

- Qualification 7.4 classe 1 ;
- Qualification 7.5 classe 1.

Il est prévu une visite des lieux (vivement recommandée), le mardi 26 mai 2015 à 10h00 au niveau de l'Administration Centrale de Bank Al-Maghrib, Boulevard Mohammed V à Rabat.

Les concurrents doivent déposer les échantillons demandés dans l'article 9 du règlement de la consultation, au plus tard, un jour avant la date prévue pour l'ouverture des plis de cet appel d'offres (soit le mercredi 10 juin 2015 avant 16h00).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions de l'instruction relative aux conditions de passation et d'exécution des marchés de la Banque.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis auprès de la Direction des Achats à l'adresse précitée ;
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les dispositions de l'article 8 du règlement de la consultation prévoient la liste des pièces justificatives que le concurrent doit fournir.